



Conseil national
de l'information statistique

MOYEN TERME 2014-2018

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

adoptés lors de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014

SOMMAIRE

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS	page
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES	2
Population	
Logement	
Conditions de vie, revenus, vie sociale	
Sujets transversaux	
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	6
Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations	
Mutations de l'emploi, du travail et des professions	
Insertion, formation, parcours, carrières	
Négociation collective	
Évaluation des politiques publiques	
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	9
Dimension internationale	
Description de l'appareil productif	
Approches thématiques des entreprises	
Responsabilité sociétale	
Évolution de l'appareil productif	
Méthodologie, accessibilité, pédagogie	
• ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
Indicateurs de développement durable	
Entreprises, économie et développement durable	
Ménages et développement durable	
Action publique et développement durable	
Énergie-climat	
Biodiversité	
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	13
État de santé - Accès aux soins	
Protection sociale, retraite	
Éducation, enseignement supérieur, recherche	
Sécurité, justice	
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	17
Système financier	
Comportement des ménages et des entreprises non financières	
Financement de l'économie	
Mise à disposition des données - Accessibilité aux données	
• TERRITOIRES	19
« Référentiels » existants	
Thématiques nouvelles ou renouvelées	
Travaux en cours, attendus	
Dispositifs transversaux, méthodes, concertation	
• CNERP - ÉVALUATION RECENSEMENT DE LA POPULATION (Cnerp)	23

DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Population

Avis n° 1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de **formes de cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés, et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage,
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **familles nombreuses**.

Avis n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil incite à développer l'**information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité des parents,
- **les conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),
- le nombre et les conditions d'accessibilité aux services des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des « aidants », notamment familiaux.

Avis n°3 - Emigration - Immigration

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les **caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Logement

Avis n°4 - Marché du logement

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de **logements vacants** et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **baillleurs privés** ou des **loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Avis n°5 - Qualité, conditions du logement

Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la **qualité des logements**, notamment énergétique et au **mal-logement**. Il souhaite une meilleure connaissance des **populations en situation d'habitat précaire** ou temporaire.

Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, mal-logement).

Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de **l'enquête nationale « Logement »** à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Avis n°6 - Accès aux données, indicateurs clés

Le Conseil demande qu'un **nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015**, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande **qu'une réflexion soit engagée avec les utilisateurs dans le but d'une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées**, avec deux objectifs :

→ la diffusion **d'indicateurs clés** sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales,

→ **l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources** sur le logement et le foncier, à tout public.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n°7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

*Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le **bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.*

Dans cet objectif :

Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**.

Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie et niveaux de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...).

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale...).

Le Conseil se félicite des avancées significatives consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « **niveaux de vie et inégalités sociales** » (2006). Il recommande un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.

Avis n°8 - Vie sociale et pratiques sociales

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques et acteurs de la vie associative. Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique contribue à la mesure de ces usages et à l'estimation des populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Le Conseil souligne l'importance de l'observation des **activités et pratiques culturelles**, du poids économique des secteurs de la culture

Sujets transversaux

Avis n°9 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que l'**utilisation des « données de caisse »** permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Avis n°10 - Le recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'**évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement** envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Avis n°11 - Les nomenclatures sociales

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des **nomenclatures de catégories sociales** reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°1 - Transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail** qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant **dispersé** et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, **de façon cohérente sur toutes sphères d'activité (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment)**.

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs/sphères d'activité ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Avis n°2 - Emploi local

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une **connaissance fiable et plus récente de l'emploi au niveau local**, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques adaptés).

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de **l'emploi public dans les territoires** : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations, flux et transferts de personnels).

Avis n°3 - L'emploi et son halo - Chômage

Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infra-national).

Avis n°4 - Rémunérations

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender **la diversité des modes de rémunérations** par type d'entreprise et par secteur et sphère d'activité (public/privé) : primes, avantages en nature et services qui se développent sous différentes formes¹, avec un focus particulier sur les **rémunérations non salariales** s'ajoutant au salaire² et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées et recommande la publication régulière d'un **ensemble d'indicateurs** de bas salaires et de faibles revenus du travail.

¹ mutuelles, chèques emploi-services (Cesu), crèches d'entreprises...

² intéressement, participation, stock options, retraites chapeau...

Il encourage le développement des travaux relatifs aux **inégalités de rémunération** liées aux caractéristiques des personnes et aux situations de travail (statut d'emploi, secteur d'activité, taille de l'entreprise...).

Il souhaite également que soient étudiés les **phénomènes de discrimination** à l'embauche comme dans l'évolution des carrières.

Mutations de l'emploi, du travail et des professions

Avis n°5

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des **mutations de l'emploi et des professions** dans tous les secteurs et sphères d'activité, à savoir :

- Les **transformations des métiers** : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer
- L'**évolution des conditions de travail**, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail.
- L'ampleur du **détachement temporaire** en France de salariés étrangers et du travail **au noir**.
- Le **développement de formes d'emploi particulières** : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat....

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le **contour des formes d'emploi** qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°6 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonements de la vie active** par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution, en termes de carrière**, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté**.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets **d'extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Avis n°7 - Formation tout au long de la vie

Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des **liens entre les formations** initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) **et les carrières**, par filières professionnelles et par sphères d'activité (public/privé).

Il attache une importance particulière au suivi des **formations des demandeurs d'emploi** et à leurs effets en matière d'activité.

Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer **un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation** et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Il souligne l'intérêt d'un approfondissement des travaux relatifs à la connaissance, **au niveau régional, de l'offre de formation professionnelle, de l'accès à la formation et de ses usages.**

Il souhaite qu'une meilleure compréhension soit apportée aux **effets des modalités de l'offre** (conditions d'accès pratiques, financières et juridiques) **sur la demande.**

Avis n°8- Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une **nomenclature des niveaux de certification.** Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

Négociation collective

Avis n°9

Le Conseil salue le **développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise** et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la statistique publique à **maintenir et développer ce système d'information**, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'**évolution du fonctionnement du dialogue social** : accords, contenus, impacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics ...).

Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

Évaluation des politiques publiques

Avis n°10

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les **politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Avis n°1 - Dimension internationale

Le Conseil souligne l'importance de **poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises** et de mieux mesurer **la mondialisation du système productif**.

- Il réaffirme le caractère fondamental de **la nouvelle notion d'entreprises, intégrant le concept de « groupe »** pour apporter des éclairages au niveau mondial. Il soutient les travaux menés en ce sens. Il rappelle la nécessité d'une connaissance statistique **de l'activité des implantations à l'étranger** des groupes.
- Le Conseil souhaite que la statistique publique française **s'implique fortement dans le projet européen FRIBS** (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) d'Eurostat, visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises. Il souhaite être informé régulièrement des avancées de ce projet et que la statistique publique y relaie ses avis.
- Le Conseil demande que la statistique publique s'attache à la mesure de toutes les dimensions de la **compétitivité internationale des entreprises** (y compris des PME et micro entreprises) : résultats (parts de marché, taux de marge...) , facteurs de compétitivité liés aux coûts (du travail et du capital) et hors coûts (montée en gamme des produits, qualifications...). Il souhaite que ces statistiques soient diffusées avec des comparaisons européennes et internationales ou par rapport aux principaux partenaires.
- Il **souhaite** par ailleurs que les efforts d'Eurostat pour simplifier et alléger le coût des **statistiques de flux intracommunautaires de marchandises** n'altèrent pas la qualité des informations nécessaires à l'étude des déséquilibres des flux intraeuropéens.

Avis n°2 - Description de l'appareil productif

Le Conseil salue la mise en place du répertoire statistique des entreprises, outil central pour une **meilleure connaissance de l'appareil productif dans toutes ses dimensions**.

- Il préconise que la nouvelle **notion de catégories d'entreprises** sur laquelle il repose soit appliquée de façon cohérente à l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...
- Il souhaite, parallèlement, une connaissance approfondie de **l'organisation des activités productives** : partage international du travail, organisation en réseau, filières (agriculture, bois, agroalimentaire...), sous-traitance...
- Il souhaite un enrichissement des statistiques disponibles :
 - sur **la localisation fine du système productif**,
 - sur les différents types de **prélèvements fiscaux/aides publiques** selon leur finalité, par catégorie et activité d'entreprises
 - pour certains types d'entreprises (entreprises de petite taille, **artisanat, non-salariés, CAC40...**),
 - sur les **associations**. Sur ce point, il rappelle son souhait d'une réalisation régulière de l'enquête sur les associations.
- Il demande qu'un état de lieux soit fait sur les statistiques du **tourisme** et suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport Bernadet sur les **transports**.

Avis n°3 - Approches thématiques des entreprises

Le Conseil marque un intérêt particulier pour la production de résultats, dans les cinq ans à venir, sur les **thèmes suivants**, sans qu'un ordre de priorité ne soit encore établi :

- a) La gestion des aspects environnementaux par les entreprises, y compris publiques, et si possible au niveau régional : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution) et logistique, utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...
- b) Les aspects économiques (coûts/prix/subventions) des filières d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biocarburants, énergie marine,...) avec des comparaisons européennes
- c) Les investissements des entreprises pour l'innovation et la recherche
- d) L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment dans les très petites entreprises (TPE)
- e) Le marché du commerce électronique
- f) Les pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

Avis n°4 - Responsabilité sociétale

Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour une production régulière de résultats sur la **responsabilité sociétale des organisations** (entreprises et employeurs publics) et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs **investissements socialement responsables**.

Avis n°5 - Évolution de l'appareil productif

Le Conseil préconise **une veille** sur la possibilité de prise en compte dans la statistique :

- de **l'économie circulaire**³,
- ainsi que des **nouveaux services** :
 - liés à la dématérialisation : télémédecine, e-learning,
 - liés à internet : réseaux sociaux, moteurs de recherche, archivage (cloud)...,
 - développés dans une optique de développement durable (« économie de la fonctionnalité »)

Avis n°6 - Industrie et services.

Le Conseil suivra avec attention l'état des réflexions au niveau international sur les critères actuels qui permettent de définir les **contours de l'industrie et son interaction avec les services**.

Il souhaiterait une connaissance approfondie de la manière dont les entreprises françaises organisent leur chaîne de valeur (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

Avis n°7 - Méthodologie, accessibilité, pédagogie

- Le Conseil demande que le dialogue se poursuive avec les chercheurs et les bureaux d'études pour continuer de faciliter leurs **conditions d'accès aux données détaillées** et permettre ainsi une large utilisation de celles-ci pour le débat social.
- Il constate une attente croissante d'utilisation de **données individuelles sur le comportement des entreprises pour mieux interpréter les résultats macro-économiques** et propose que la statistique publique se rapproche de chercheurs pour trouver à cette fin des méthodologies sécurisées et à moindre coût (approche granulaire par exemple).
- Il demande que les efforts de **simplification** et notamment de réduction de la **charge de réponse des entreprises**, lui soit régulièrement présentée.

³ Economie qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avis n°1- Indicateurs de développement durable

A. Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, **des indicateurs de développement durable** d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial, y compris les territoires ultramarins, dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

B. Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la **stratégie nationale de transition écologique (SNTE)**, pour éclairer le débat public et les actions en matière de **gaspillage alimentaire**, pour informer sur les **phénomènes récents** (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.

C. Il insiste sur la nécessité de poursuivre une **large concertation** pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

A. Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur **la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics** implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés **par type d'entreprise** (taille y compris micro, activité...), **si possible par région**, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets⁴ (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, qui concernent notamment la responsabilité sociétale des entreprises, sont étendues à la question des **investissements socialement responsables**. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions.

B. Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment **au niveau régional voire infrarégional, de « l'économie verte »** et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

C. Par ailleurs, le Conseil suggère **une veille** sur la possibilité de prise en compte, dans la statistique :

- des nouveaux produits et services développés dans une optique de développement durable (par exemple : « économie de la fonctionnalité »)
- et de l'économie dite « circulaire », qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

D. Le Conseil souligne des attentes nouvelles **en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires** : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

E. Le Conseil se félicite des importants travaux, effectués et à venir, sur les **comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen**. Il souhaite que ceux-ci soient présentés devant la commission avec un point particulier sur la possibilité de **distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives**.

⁴ Le manque d'information statistique sur la gestion des déchets concerne particulièrement le secteur public, y compris les hôpitaux.

Avis n°3 - Ménages et développement durable

A. Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur **le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets.**

B. Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer **la mise aux normes thermiques des logements**, y compris anciens

C. Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur **les liens entre la santé et l'environnement.**

D. Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur **le bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen. *Voir l'avis 7 de la commission Démographie et questions sociales* ».

Avis n°4 - Action publique et développement durable

A. Le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de **l'offre de transport** (infrastructure et services). Il demande que la statistique publique poursuive ses efforts pour contribuer à la valorisation des **externalités générées par les transports** : émission de CO2 et autres polluants, bruit, artificialisation des sols... notamment par l'exploitation des valeurs de référence.

B. Il rappelle la nécessité d'une **information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine** de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela (exploitation de la nature des surfaces dans les PLU). .

C. Le Conseil préconise une **large diffusion** de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la **gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur.**

Avis n°5 - Énergie-climat

A. Le Conseil souligne l'intérêt d'un **compte satellite de l'énergie.**

B. Il recommande une large information sur le **coût et le prix des énergies**, en particulier **renouvelables**, y compris combinées, selon les périodes et le territoire de production, y compris en Outre-mer, avec des comparaisons européennes.

C. Il rappelle la nécessité d'estimer les **émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants**, liées à l'activité de production et consommation finale des agents d'un territoire, en prenant en compte aussi les émissions liées aux importations.

D. Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux **données localisées de l'énergie disponibles auprès de divers organismes** (Medde, Ademe, Ceren, ERDF et GRDF...).

Avis n°6 - Biodiversité

Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme **le besoin d'avoir une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés.**

Il encourage **l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces représentatives** (invertébrés notamment) et de compléter le travail sur les **ressources naturelles** (mers, prairies, forêts...), y compris celles dans **les sols**

Il souligne **la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes et de leur évolution** (prélèvements, cf IGN) , outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer.

Il préconise une **meilleure coordination des organismes publics et associatifs** pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire.

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

État de santé - Accès aux soins

Avis n°1 - Dispositif : articulation avec l'Europe

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée, après le portage de l'enquête européenne de santé par l'enquête « Santé et protection sociale » de 2014, sur **l'articulation des futures enquêtes européennes sur la santé avec les autres sources statistiques** existantes, y compris administratives, en France sur les mêmes thématiques.

Avis n°2 : Dispositif - Cohérence des différentes sources et approfondissement

Le Conseil recommande une plus grande coordination des objectifs et des moyens d'observation statistique des différents producteurs en matière de santé.

Il incite ces derniers à **approfondir leur champ d'observation** d'une part sur les dispositifs de prévention et d'autre part à l'ensemble des professions de santé, ainsi qu'à couvrir l'ensemble des régimes de protection sociale concernés.

Il souligne la nécessité de mieux **prendre en compte la dimension territoriale, sociale et professionnelle** dans les dispositifs.

Avis n°3 - Accès aux soins

Le Conseil encourage les travaux pour une meilleure connaissance des **conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et géographiques en la matière** : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût.

Avis n°4 - Parcours de soins

Le Conseil incite au développement de travaux sur les **parcours de soins** selon la situation socio-économique des patients, en intégrant les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.

Avis n°5 - Accès aux données

Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de **l'accès aux données administratives et médico-administratives** et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent.

Il propose que la statistique publique examine, avec les utilisateurs, les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) d'une mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible et tenant compte des différents rapports et réflexions sur ce sujet.

Protection sociale, retraite

Avis n°6 - Personnes âgées

Le Conseil souligne l'importance d'un **approfondissement de la connaissance des conditions de vie des personnes âgées** : niveau d'autonomie, habitat, ressources financières, environnement familial...

Il approuve en cela les objectifs poursuivis par l'enquête Care sur les personnes âgées qui aura lieu en 2015.

Il rappelle l'importance de disposer d'une information sur ces questions, même plus réduite, mais régulière (annuelle ou bisannuelle) et territorialisée.

Il suivra avec attention la nécessaire amélioration de la connaissance des restes à charge dans le financement de la dépendance, par la prise en compte du patrimoine ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle.

Avis n°7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la statistique publique mobilise **l'ensemble des données nécessaires aux analyses en matière de retraites**.

Cela suppose de mobiliser une information comparable pour tous les régimes, y compris ceux de la fonction publique.

Cela suppose également de mieux appréhender l'environnement familial et social lors de la transition entre la vie active et la retraite.

A ce titre, il soutient l'appariement de l' Echantillon Interrégimes de retraités (EIR) avec les données fiscales qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient.

Il soutient également les projets d'exploitations statistiques des nouveaux référentiels et répertoires inter-régimes de retraite, ainsi que des données collectées dans le cadre des campagnes « info-retraite ».

Avis n°8 - Observation partagée Etat/collectivités locales

Sans méconnaître le travail déjà réalisé en matière d'indicateurs sociaux départementaux disponibles annuellement, le Conseil recommande que s'engage rapidement **une réflexion entre la statistique publique et les Départements**, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Education, enseignement supérieur, recherche

Avis n°9 - Parcours scolaires

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des parcours scolaires des élèves et étudiants dans leur diversité (éducative, géographique, sociale, familiale, ...).

A cet égard, il considère que la mise en place de l'**identifiant national élève (INE)**, selon les principes de l'arrêté du 16 février 2012⁵ -- qui séparent notamment la fonction d'immatriculation et celle d'usage de l'identifiant -- est une avancée majeure.

Il appuie la DEPP⁶ pour l'utilisation de cet INE afin d'étudier les **trajectoires scolaires** tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

⁵ Arrêté « portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »

⁶ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'éducation nationale

Avis n°10 - Personnels enseignants et non enseignants

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur les personnels de l'éducation nationale **enseignants ou non**, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, afin notamment d'éclairer les questions du recrutement et du déroulement de carrière. A ce titre, il souhaite que l'entrée par discipline soit faite de manière plus systématique.

Avis n°11 - Personnels de la recherche

Le Conseil souhaite que la statistique enrichisse son éclairage sur **les personnels de la recherche** tant dans le privé que dans le public, en particulier sur les chercheurs et les ingénieurs. Des investigations sur leur profil et spécialité de formation d'une part, leur domaine de recherche d'autre part en fonction des secteurs d'activité seraient particulièrement pertinentes.

Avis n°12 - Offre post-bac et mobilité des étudiants

Le Conseil encourage les travaux pour mesurer les **effets de la localisation** des différentes formations post-bac sur la mobilité des étudiants, y compris à l'international.

Avis n°13 - Insertion professionnelle

Le Conseil suivra avec attention l'évolution des dispositifs actuels d'observation de **l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif** et de leurs débuts de carrière.

Avis n°14- Sortants sans diplôme

Le Conseil souhaite que la statistique publique fournisse des données permettant de mesurer et d'analyser le processus de sortie du système éducatif sans diplôme, si possible comparables avec d'autres pays.

Sécurité, justice

Avis n°15

a) Le Conseil rappelle la nécessité pour le débat public de statistiques produites de façon **indépendante et de qualité** sur la sécurité et la réponse pénale.

b) Les besoins sont multiples, que ce soit pour le grand public, pour éclairer les politiques publiques locales et nationales, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics, prévenir la violence intra familiale ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits...

Le Conseil se félicite des **progrès réalisés**, mais souligne néanmoins la nécessité de mieux faire connaître les statistiques existantes et de prolonger les travaux pour répondre à ces attentes.

Il propose que la refonte du dispositif d'information et d'organisation (création d'un nouveau service statistique ministériel en 2014) soit l'occasion d'un **point régulier avec les utilisateurs sous une forme à déterminer**.

c) Le Conseil souligne l'importance de s'appuyer simultanément sur les **enquêtes auprès de la population** (« Cadre de Vie et Sécurité » et autres enquêtes sur des domaines ou des territoires spécifiques) et sur les **données administratives** pour une meilleure compréhension du sujet dans tous ses aspects : délinquance subie et enregistrée, perception et conséquences sociales, appréciation de l'efficacité des services de police et de justice.

- d)** Il prend note avec satisfaction des progrès en cours pour disposer de statistiques administratives de meilleure qualité du fait de l'évolution des **systèmes d'information de la Police et de la Gendarmerie**. Il sera attentif à ce que ceux-ci permettent le rapprochement des données de sécurité (police et gendarmerie) afin de diffuser une information statistique plus cohérente, plus détaillée, documentée, et localisée au lieu de l'infraction.
- e)** Il soutient le développement d'un **système d'information décisionnel par le Ministère de la Justice**, lequel devrait aboutir à des statistiques détaillées sur la **réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés** ainsi que sur les **délais**, de la commission des faits à l'exécution des peines.
- f)** Il appuie les efforts ainsi engagés pour suivre les **trajectoires pénales**, notamment via des panels .
- g)** Il souhaite des éléments pour mieux juger des politiques publiques en matière de **prévention** et de lutte contre la **récidive**.

SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Lors de la commission du 8 octobre 2013 :

- Les avis 1, 2, 8, 9 et 10 ont été jugés prioritaires
- Il a été précisé que tous ces avis concernaient également le secteur des assurances, faisant partie intégrante du système financier
- Il a été souhaité que la commission donne plus de visibilité au suivi de ses travaux et avis, notamment aux retombées des rapports de ces dernières années (sur les groupes financiers, le microcrédit...)

Systeme financier

Avis n°1 -Groupes

Le Conseil incite la statistique publique à **poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger**, y compris leurs activités dans les centres financiers off shores.

Avis n°2 - Métiers

Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **les lignes de métiers bancaires**, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité.

Avis n°3 - Emploi-rémunération

Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur **l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier**.

Comportement des ménages et des entreprises non financières

Avis n°4 - Epargne salariale

Le Conseil souhaite que soient poursuivis les travaux sur **l'épargne salariale**, pour une connaissance détaillée de la distribution de dividendes et de la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprises (y compris groupes) et dans tous les secteurs d'activité (y compris secteur agricole et fonction publique). Il préconise de mieux lier l'analyse en termes de flux et d'encours.

Avis n°5 - Investissements socialement responsables

Il demande que la statistique publique propose des informations sur les **investissements socialement responsables** (volume, types, catégories de ménages et d'entreprises concernées) et les modalités de leur financement.

Avis n°6 - Partage de la valeur ajoutée

Il préconise une production statistique des modalités du **partage de la valeur ajoutée** par les entreprises et la façon dont elles placent leur épargne, différenciée par type d'entreprises (CAC40, taille, activités...) (à voir avec la commission Entreprises et stratégies de marché).

Financement de l'économie

Avis n°7 - Flux financiers

Le Conseil demande une meilleure approche des **flux financiers liés à l'épargne**, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle), ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené.

Il demande, en particulier, qu'un point soit fait sur les possibilités d'une connaissance plus précise des **transactions sur les marchés financiers** (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.

Avis n°8 - Financement public

Le Conseil souhaite que les statistiques existantes sur **la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales** lui soient présentées.

Il préconise la mise en place d'un **compte des collectivités locales** différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional).
(à voir avec la commission Territoires)

Avis n°9 - Financement des entreprises

Le Conseil souligne les grandes avancées qui ont été faites en matière de **connaissance du financement des entreprises** ces dernières années.

Il constate cependant qu'un écart subsiste entre les constats effectués par les statistiques existantes et le ressenti de certaines professions ou secteurs d'activité.

Il souhaite en conséquence que le dialogue se poursuive sur la base, si possible, d'une **connaissance fine** du financement, par type d'entreprises (y compris micro-entreprises et entreprises de taille intermédiaire), par activité détaillée et par région.

Ceci devrait permettre d'identifier les **disparités éventuelles des modalités d'offre**, notamment en matière de taux d'intermédiation et des comportements de demande selon ces critères plus détaillés.

Mise à disposition des données - Accessibilité aux données

Avis n°10

Le Conseil souhaite la mise à disposition d'un **répertoire général des statistiques financières**, documenté de façon pédagogique, qui présente l'ensemble des statistiques financières disponibles auprès de différents producteurs d'information, afin de valoriser ces données existantes auprès d'un large public.

Il demande par ailleurs que les **conditions d'accès aux données détaillées** soient plus explicites.

Il recommande que ces deux sujets fassent l'objet d'un **groupe de travail sur l'accessibilité aux statistiques financières**, réunissant les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs, pour établir un état des lieux et identifier les marges de progrès en terme de champ couvert et de modalités d'accès. Il conseille que ce groupe tienne compte des démarches d'ores et déjà existantes dans ce domaine.

Avis n°11

Le Conseil préconise une **large communication pédagogique**, notamment :

- sur les **changements importants à venir** en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes,
- sur le financement de l'économie, par une présentation annuelle plus visible du « **bouclage macrofinancier** » qui permet de comprendre le financement de l'économie « réelle »,
- sur les **données européennes** d'identification des déséquilibres macroéconomiques.

TERRITOIRES

Remarque: ces avis font état de données sur « les territoires » sans en préciser à chaque fois les contours. Dans certains cas seul le niveau régional est requis, alors que, dans d'autres domaines, la demande porte sur des niveaux infra-régionaux. Le dialogue entre utilisateurs et producteurs des années à venir apportera les précisions géographiques nécessaires, en fonction de l'usage et des contraintes liées des données disponibles.

Ces avis reprennent les projets d'avis d'autres commissions et qui concernent des mailles géographiques infranationales.

Avis n°1

Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants

Le Conseil souligne l'importance des « référentiels » de données locales qui permettent de s'accorder sur des concepts communs et de faire des comparaisons spatiales dans certains domaines clés.

Il souhaite que les investissements importants qui ont été faits par la statistique publique pour leur production se prolongent par leur mise à jour, leur enrichissement ainsi qu'une plus grande pédagogie et visibilité dans leur mise à disposition.

Ceci concerne les référentiels suivants :

Avis 1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les **inégalités de niveaux de vie**, les différentes formes de **précarité sociale** (halo de la pauvreté et du chômage, mal-logement, surendettement, difficultés de santé, scolaires ...), les pratiques culturelles, et l'**intensité de l'engagement citoyen**.

Avis 1.B - Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une **meilleure mesure des populations** potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales...), de leur âge (petite enfance, personnes âgées...), de leur état de santé, de leur handicap...

Avis 1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demandé une plus grande **coordination** des producteurs afin de fournir aux utilisateurs des données **cohérentes**, adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité...) et accompagnées d'une **documentation** illustrée d'exemples d'utilisation.

Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une **géolocalisation fine des bâtiments d'activité** (entreprises, entrepôts...) et de leur emprise au sol.

Avis 1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé de mieux capter la diversité des **lignes de services** offertes (nature des services et complémentarité de l'offre) et des **enrichissements** dans plusieurs directions :

- élargissement aux points « multi-services », aux services numériques et à d'autres services comme les déchetteries,
- prise en compte des services aux entreprises (et pas seulement aux ménages),
- intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés capacités de transferts de données pour les services numériques...).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, il est également préconisé que la statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des **populations présentes** à différents moments sur un territoire, ainsi que des outils de mesure de l'accessibilité (distanciers).

Avis n°2

Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la statistique publique

Le Conseil constate que certains thèmes viennent ou reviennent au premier plan des préoccupations des acteurs territoriaux et qu'il conviendrait que ceux-ci fassent l'objet de réflexions dans le cadre des commissions du Cnis, si nécessaire de groupes de travail, pour préciser les attentes en terme de production statistique.

Les thèmes concernés sont les suivants :

Avis 2.A - Économie locale - Appareils productifs locaux -

Mieux connaître les **sources de financement de l'économie locale** (y compris les aides) ainsi que le **système productif local**, ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

Avis 2.B - Environnement

Disposer d'indicateurs sur le **comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de **déchets** (production, gaspillage, recyclage...), **d'émission de gaz** à effet de serre et de **consommation d'énergie et de gestion de l'eau**.

Avis 2.C - Mobilité-Déplacements -Transports --

Avoir **une vision globale de la mobilité dans les territoires** :

→ en terme de **flux** (volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs, transports de marchandises), de **modes**, y compris la multimodalité, les modes « actifs » (vélo...), alternatifs (co-voiturage...), avec une mesure du **poids des transports publics**, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

→ y compris pour les fins de semaines, périodes estivales et déplacements longue distance.

Avoir des éléments de mesure de l'accès à la mobilité des personnes isolées/âgées/fragiles - yc hors ménage ordinaire - ou dans les territoires à faible densité de population.

Avis 2.D - Santé

Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les **parcours de soins**, ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

Avis 2.E - Éducation nationale

Mieux identifier et analyser les relations entre **offre et demande** d'éducation au niveau local (places disponibles, nombre et qualification des enseignants, prise en charge péri-scolaire, prise en charge des enfants handicapés...)

Avis 2.F - Insertion sociale et professionnelle

Connaître les parcours d'insertion sociale et professionnelle **des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Développer la connaissance du **lien entre emploi et formation** au niveau local.

Avis 2.G – Les processus d'innovation,

Rassembler et documenter les indicateurs épars et incomplets d'ores et déjà disponibles.

Avis 2. H - Analyse des flux et réseaux

Mener une réflexion conjointe producteurs/utilisateurs sur les indicateurs permettant d'analyser les flux et réseaux qui "font système" dans un territoire.

Avis n°3 - Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

Le Conseil rappelle de fortes attentes dans les domaines suivants pour lesquels il suivra avec attention les travaux en cours :

Avis 3.A - L'action publique dans les territoires - Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial. Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales.

Avis 3.B - L'emploi public - Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre, par catégorie d'employeur public et par fonctions publiques (État, collectivités locales et hospitalière), pour chaque niveau de celles-ci, en mesurant l'impact des restructurations et des transferts d'emploi à tous les niveaux (État à collectivité, collectivité à collectivité, ...)

Avis 3.C - L'emploi local - Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes.

Avis 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier - Disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des **logements** et des **bâtiments d'activité**, ainsi que sur le prix des terrains, à des niveaux géographiques fins et selon le type de bien. Engager une réflexion sur la possibilité d'établir des statistiques sur les **droits à bâtir**,

Avis 3.E - Immigration - Faire le point sur les statistiques nécessaires à la connaissance de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés et de leurs descendants, au niveau local.

Avis n°4 - Dispositifs transversaux, méthodes, concertation

Avis 4.A - Données géoréférencées

Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de **données géoréférencées** (dont carroyées) pour définir, en liaison avec les travaux européens, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les Dom et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

Avis 4.B - Recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Il réaffirme, à l'occasion de la refonte complète du site de l'Insee, les concepts de lisibilité-visibilité-interactivité préconisés par le rapport Belliot sur la diffusion du recensement, afin de faciliter l'appropriation des résultats par tous les utilisateurs, qu'il conviendra d'associer étroitement aux réflexions liées à ce projet.

Avis 4.C - Dispositif d'observation partagé avec les collectivités locales

Le Conseil préconise que se poursuive une **réflexion commune entre la statistique publique et les collectivités locales** de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs,
- et, autant que possible, de la territorialisation des résultats d'enquêtes nationales de la statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des technologies de l'information et de la communication - TIC...).

Avis 4.D - Concertation.

Le Conseil constate la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux sous différentes modalités qu'il conviendra d'examiner (accroître les relations bilatérales, le poids des Cries...).

Avis 4.E - Comparaisons européennes

Le Conseil rappelle le besoin d'élargir les **comparaisons à l'échelle européenne**, en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européenne se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les **espaces transfrontaliers**, urbains ou partageant des caractéristiques géographiques communes (bassin hydrographique, zone maritime...).

Avis 4.F - Outre-Mer (départements et collectivités)

Le Conseil rappelle **l'importance de l'information statistique sur l'Outre-Mer**, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.

Avis 4-G- Zonages

Le Conseil souhaite que la statistique publique clarifie la façon de décrire les espaces territoriaux sans opposer de façon dichotomique l'urbain et le rural, tel que recommandé par le rapport Cuillier.

Il rappelle l'importance de la contribution de la statistique publique aux politiques publiques sur des périmètres règlementaires (politique de la ville, SCOT...).

Il souhaite le maintien d'une diffusion régulière et à jour d'informations sur les zones d'emploi et sur les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION Cnerp

Avis pour le moyen terme 2014-2018

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Cnerp :

Avis n°1

La collaboration étroite entre l'État et les communes a permis d'améliorer le dispositif de collecte, élément essentiel à la qualité du recensement. La Cnerp sera attentive à ce que les projets de moyen terme 2014-2018 confortent ce partenariat.

Avis n°2

La Cnerp, attentive aux changements socio-démographiques depuis 2004, première année de collecte, s'inquiète du retard pris dans la mise en œuvre de **l'ensemble des recommandations du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement**, diffusées en juin 2012. Elle demande que tous les moyens nécessaires soient mobilisés dès 2014.

Avis n°3

La Cnerp attire l'attention de l'Insee sur la poursuite des efforts de pédagogie et de communication envers les élus sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Cet effort est particulièrement important sur les exercices dès 2014 compte tenu **des renouvellements liés aux échéances électorales et des évolutions des périmètres intercommunaux**.

Avis n°4

La Cnerp se félicite des avancées du projet de modernisation de la collecte du recensement, notamment la généralisation **dès 2015 de la collecte par internet**. Elle suivra avec attention l'aboutissement de ce projet, en veillant à ce que la charge de travail des agents recenseurs et des responsables communaux du recensement ne soit pas alourdie.

Avis n°5

La Cnerp a noté les efforts de l'Insee pour mieux sensibiliser les grandes communes à l'importance des opérations sur le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) et pour aider les correspondants locaux dans l'exercice de leurs missions, à la suite des préconisations du groupe de travail sur les enjeux du RIL. Elle souhaite que cet effort soit poursuivi, notamment en proposant aux communes **un outil informatique moderne susceptible de faciliter leur travail**.

La Cnerp préconise en outre que le nombre de logements par adresse dans le RIL fasse l'objet d'une attention particulière.

Avis n°6

L'organisation du recensement de la population est à la charge de l'Insee qui souhaite envisager des **évolutions à échéance des années 2020**. La Cnerp entend être **pleinement associée à ces réflexions**, notamment dans la mesure où elles impactent le déroulement des enquêtes de recensement, la place des communes dans le dispositif de collecte et le mode d'établissement des chiffres de population.